

Le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

EN MAI 1957 se sont réunis à Genève les représentants de plus de quatre-vingts associations bénévoles qui s'occupent activement des réfugiés. De concert avec les observateurs de trente pays et organismes intergouvernementaux, ils ont participé à une conférence consacrée aux problèmes des réfugiés. Dans ce bref article, nous ne saurions citer que quelques-unes des associations bénévoles représentées à la conférence: Armée du Salut, Fédération mondiale des églises luthériennes, Unitarian Service Committee, Congrès juif mondial, Conférence internationale des œuvres catholiques de charité, Fédération internationale des femmes universitaires, World Alliance of Y.M.C.A.'s et World Y.M.C.A.'s, Conseil mondial des églises, et Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

La conférence avait pour but de proclamer "les besoins des milliers de réfugiés dispersés en Asie, au Moyen-Orient et en Europe et dont la misère ne doit pas être rejetée dans l'ombre par les besoins peut-être plus immédiats et plus urgents des nouveaux réfugiés hongrois". Tous les orateurs qui ont pris la parole ont souligné la nécessité d'alerter l'opinion mondiale, afin d'élaborer hardiment un programme d'action collective qui aiderait "les réfugiés déracinés".

Le problème auquel la conférence s'est ainsi attaquée est en effet de très vaste envergure. D'après la définition officielle des Nations Unies, est un réfugié toute personne qui a quitté par crainte de persécutions le pays où elle résidait normalement. En décembre 1956, on comptait près d'un million de réfugiés en Europe, en Asie et en Afrique, sous l'autorité du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés¹ qui leur accorde une certaine protection juridique internationale, la seule qui leur revienne puisqu'ils ne sont, en droit, citoyens d'aucun pays. La plupart de ces personnes se sont replacées soit en émigrant à l'étranger, soit en s'intégrant à leur pays actuel de résidence. Elles n'ont donc plus besoin de secours de la part du haut commissaire pour les réfugiés. Toutefois, le haut commissaire prévoit qu'à la fin de 1958, lorsque les programmes spéciaux du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés seront terminés, il restera encore près de 120,000 réfugiés "légaux" qui ne pourront espérer se refaire une existence normale que grâce à un secours matériel direct. On estime que 23,000 environ de ces réfugiés se trouveront, à la fin de l'année, dans des camps d'Autriche et d'Allemagne; ces chiffres ne comprennent pas les 10,000 réfugiés hongrois recueillis par l'Autriche et la Yougoslavie, et qui n'ont toujours pas trouvé de nouveaux domiciles, ni en Europe ni sur un autre continent. Les problèmes auxquels le haut commissaire doit faire face sont compliqués du fait que nombre des réfugiés dans les camps sont ce qu'on appelle des "cas difficiles": infirmes, vieillards, malades, qui ont besoin de soins médicaux ou hospitaliers.

(1) Le haut commissaire n'est pas légalement responsable du million (ou presque) de réfugiés arabes que le conflit palestinien de 1948 a laissés sans domicile. Ces réfugiés arabes relèvent directement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.